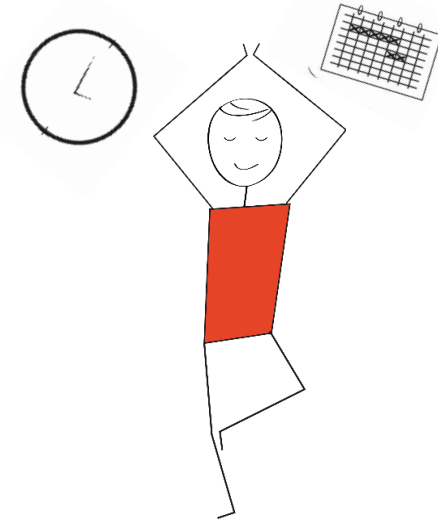


FICHE-RESSOURCE E LEARNING MANAGERS

Fiche-outil : visite de pré-reprise

1 À QUOI SERT LA VISITE DE PRÉ-REPRISE ?

- ✓ La visite de pré-reprise est un **examen médical effectué par le médecin du travail pendant l'arrêt de travail du salarié.**
- ✓ Elle vise à aider le salarié à reprendre son emploi ou un emploi compatible avec sa situation.
- ✓ **À l'issue de la visite, le médecin du travail peut émettre des préconisations pour favoriser le maintien dans l'emploi du salarié, comme :**
 - ✓ aménager ou adapter son poste de travail ;
 - ✓ aménager son temps de travail ;
 - ✓ effectuer une reconversion professionnelle ;
 - ✓ suivre une formation pour faciliter sa reconversion ou sa réorientation professionnelle.



2 À QUELLES CONDITIONS UN SALARIÉ PEUT-IL BÉNÉFICIER DE LA VISITE DE PRÉ-REPRISE ?

- ✓ Si votre salarié est en **arrêt de travail**, il peut demander une visite de pré-reprise s'il présente une difficulté à reprendre son emploi en raison de son état de santé. Il peut en bénéficier même si sa date de reprise n'est pas encore fixée.
- ✓ **Elle peut être organisée à la seule initiative :**
 - ✓ du salarié lui-même ;
 - ✓ du médecin traitant ;
 - ✓ du médecin-conseil.

Fiche-outil : visite de pré-reprise

3 QUELLES DÉCISIONS À L'ISSUE D'UNE VISITE DE PRÉ-REPRISE ?

- ✓ Avec l'accord du salarié, le médecin du travail vous fait part de ses **recommandations** afin que l'entreprise ait le temps de mettre en place l'aménagement du poste de travail avant la reprise effective du salarié.
- ✓ La visite de pré-reprise ne peut en aucun cas donner lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, puisque le salarié est encore en arrêt
- ✓ Même si le salarié a eu une visite de pré-reprise, la **visite médicale de reprise reste obligatoire**. Vous devez obligatoirement l'organiser dans les 8 jours qui suivent le retour à l'emploi de votre salarié dans l'entreprise.
- ✓ Lors de la reprise du travail, le médecin du travail prononcera un avis d'aptitude ou d'inaptitude.

